

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 29 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf mars à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune se sont réunis dans la salle des fêtes, sur la convocation, qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le vingt-trois mars 2022, conformément aux articles L 2121-10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**MEMBRES PRESENTS :**

Monsieur Patrice MARCHAND, Maire,  
M. Thomas IRACABAL, Mme Christine COCHINARD, M. Patrick CHAUVIN, Mme Laurence NAEGERT,  
M. Jean-Claude LAFFITTE, M. Patrice BLIGNY, Mme Sylvie MASSOT, M. Axel BRAVO LERAMBERT,  
Adjoint au Maire,  
Mme Patricia CHAMAYOU, Mme Céline CHAPPAT, M. Denis CHILDS, Mme Nathalie DESEILLE  
DENZER, M José HENRIQUES, M. Thierry LATOURETTE, Mme Jeanou MOREAU, M. Olivier TOUPIOL,  
Mme Christine SENEPART, M. Frédéric GONDRON, Mme Yannick PEJU, M. Sylvain DUYCK, conseillers  
municipaux.

**MEMBRES ABSENTS REPRESENTES :**

Mme Aline VOEGELIN, représentée par M. Patrice MARCHAND,  
Mme Sylvie DE BOYER, représentée par Mme Jeanou MOREAU,  
Mme Isabelle KORFAN, représentée par M. Jean-Claude LAFFITTE,  
M. Laurent NOE, représenté par M. Thomas IRACABAL,  
Mme Stéphanie POIRET, représentée par M. Axel BRAVO LERAMBERT,  
M. Frédéric DE ROMBLAY, représenté par Mme Sylvie MASSOT,  
Mme Manoëlle MARTIN, représentée par M. Frédéric GONDRON,  
M. Anthony ARAUJO-LAFITTE, représenté par Mme Yannick PEJU.

**MEMBRES ABSENTS NON REPRESENTES :**

Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 21  
Nombre d'absents représentés : 8  
Nombre d'absent non représenté : 0  
Nombre de votants : 29

**Monsieur MARCHAND**, Maire, ouvre la séance à 20h35 et fait lecture des procurations et de l'ordre du jour.

**1- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à désigner leur secrétaire de séance.

**Monsieur Axel BRAVO LERAMBERT** est désigné secrétaire de séance.

## 2- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2022

**Monsieur MARCHAND**, rapporteur, expose que les membres du Conseil Municipal sont appelés à se prononcer sur l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal qui a eu lieu le 16 février 2022.

En l'absence d'observation, **Monsieur MARCHAND** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve le procès-verbal de la séance du 16 février 2022.

## 3- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

**Monsieur IRACABAL**, rapporteur, expose tout d'abord à l'assemblée que la commune ne dispose plus de la maîtrise sur le taux du foncier, ainsi que sur le taux de la CFE. Il rappelle que le taux du foncier est à Gouvieux de 12,01 % depuis un certain nombre d'années. La mandature propose de reconduire ce même taux à 12,01 % afin de ne pas augmenter les impôts, la ville disposant suffisamment de ressources pour réaliser le programme porté lors de leur élection.

Il précise que le produit des différentes taxes que perçoit la commune, le foncier bâti, le non-bâti et la CFE est indiqué en point 3. Il s'y ajoute un coefficient correcteur du fait de la disparition de la taxe d'habitation en 2021. Pour compenser le manque à gagner, l'État a transféré aux communes la part départementale de la taxe foncière. Il précise que cet effet correctif s'élève à 1 million. Au total, le produit du foncier bâti dans le budget s'élève à 5 518 000 euros pour un total de ressources fiscales de 6 229 000 euros.

Il est proposé au vote du Conseil municipal le maintien de ce taux de 12,01 % de la taxe foncière.

**Monsieur MARCHAND** donne la parole à Monsieur Frédéric GONDRON.

**Monsieur GONDRON** indique réitérer, au regard de la situation financière de la commune et du faible investissement, leur demande de baisser les taux d'imposition. Il fait lecture d'un passage du rapport d'observations de la Chambre régionale des comptes du 28 septembre 2021 « *la situation financière favorable permettra pourtant à la commune de faire face à des projets d'investissements significatifs ou rendrait possible l'extension des services rendus à la population, voire le lancement d'une réflexion quant au niveau de la fiscalité locale.* ». Il souligne que l'opposition souhaiterait voir engager cette réflexion plutôt que de reconduire systématiquement les mêmes taux de fiscalité au motif que la majorité s'est engagée à ne pas augmenter les impôts. Même s'il s'agit d'une bonne chose, pour lui, rien ne justifie aujourd'hui le fait que la mandature les maintienne plutôt que de les diminuer.

**Monsieur MARCHAND** souligne la démagogie de Monsieur GONDRON et rappelle que des communes vont procéder à une augmentation de leur foncier bâti de 15 %, ce qui fait paniquer un certain nombre de contribuables, alors que Gouvieux le maintiendra à 12,01. Il précise que le taux du foncier dans l'Oise est de 22,6. La commune dispose de ressources grâce à leur bonne gestion avec, il pense, les dépenses les plus faibles en matière de personnel de toute la France. Il indique en avoir discuté avec Monsieur Bruno LEMAIRE qui était absolument suffoqué des chiffres de la commune. Il sait que la gestion de fait n'est pas parfaite, mais rappelle que les bus ne tournent pas à vide, l'entretien des bas-côtés est effectué par les habitants, la commune ne dispose que de deux gardes de police, bientôt trois, alors que d'autres en ont dix ou douze, et que ces dispositions mises bout à bout entraînent des dépenses extrêmement faibles et permettent à la ville de disposer de réserves. Pour lui, le bon diagnostic n'est pas que la commune a trop de recettes, mais plutôt peu de dépenses. Gouvieux a les recettes parmi les plus faibles de l'Oise, à égalité avec Pont-Sainte-Maxence selon les années. Il pense qu'on peut toujours être plus vertueux que les vertueux, mais dans ce domaine, le perfectionnisme peut se payer cher quand il y a après une difficulté. Il pense que baisser les impôts ne serait pas raisonnable du tout quand ceux-ci correspondent à 12,01 %, soit la moitié du taux national qui est de 20 ou 25 % de foncier bâti.

Il demande d'avoir à l'esprit qu'avec un taux à 12,01 %, la commune risque d'être un jour dans le collimateur du Gouvernement, notamment du ministère des Finances qui pourrait baisser la compensation ou la DGF et demander aux communes qui ne lèvent pas assez d'impôts d'augmenter leur taux en retour. De ce fait, il se garde bien de proposer une baisse des impôts au moment où ceux-ci flambent partout,

Comme l'a précisé Monsieur Thomas IRACABAL, le taux de 33,55 % correspond à l'addition du taux municipal de 12,01 % et du taux départemental qui est reversé à la commune non pas en tant que foncier bâti, mais en tant que compensation de la taxe d'habitation que la ville ne perçoit plus. Il pense que plutôt qu'une addition, il aurait dû y avoir deux colonnes, foncier bâti d'origine municipale et foncier bâti donné en compensation de la taxe d'habitation. Il indique que suite au décompte de cette compensation, celle-ci n'étant pas suffisante, l'État versera un million de plus. Il rappelle que lors de la commission communale des impôts directs de ce jour, il a été mis en évidence que l'État n'a pas toujours estimé correctement les valeurs locatives. Une demande de correction a été faite pour l'avenir, mais il souhaite que celle-ci soit valable aussi pour les années passées afin d'augmenter la compensation. Il précise avoir eu une longue discussion à ce sujet avec Monsieur DUSSOPT, ministre chargé des Comptes publics, lors de sa récente visite à Compiègne. Celui-ci est bien conscient de la difficulté, mais lui a fait part de son ennui ne souhaitant pas que l'État prenne en charge les insuffisances des valeurs locatives que l'État lui-même n'a pas été capable de dépister. Il lui a suggéré d'essayer de négocier directement avec la Direction départementale des finances publiques, ce qu'il envisage de faire. Concernant la Chambre régionale des comptes, il a suggéré au ministre de la supprimer, ce qui ne l'a pas choqué.

Le Conseil Municipal approuve à **la majorité absolue de 25 votes pour et quatre votes contre**, la fixation des taux d'imposition 2022 selon le tableau ci-dessous :

TAXES DIRECTES LOCALES	TAUX 2022	BASES PREVISIONNELLES	PRODUITS CORRESPONDANTS
FONCIER BATI	33,55	16 450 000 €	5 518 975 €
FONCIER NON BATI	89,56	243 500 €	218 079 €
CFE	20,84	2 363 000 €	492 449 €
TOTAL			6 229 503 €

#### 4- BUDGET VILLE : BUDGET PRIMITIF 2022

**Monsieur IRACABAL**, rapporteur, expose qu'il s'agit des premières projections qui seront affinées en juin lorsque la mairie sera en possession des chiffres définitifs de l'épargne brute. Il précise qu'une autre session se tiendra en juin concernant le budget définitif, lorsque le compte administratif aura été arrêté. Il invite les élus à se rapporter à la note « adoption du budget général primitif 2022 » qui détaille les différentes parties « fonctionnement et investissement ». En introduction, il tient à rappeler le contexte général et la période de crise qui s'annonce avec la guerre en Ukraine à peine sorti de la crise du Covid. A cela s'ajoute le contexte de baisse des dotations de l'État qui continue depuis 2017 malgré une petite accalmie en 2019. Tout cela fait que la commune est toujours sous un budget contraint par un environnement contraint. Il souligne que leur gestion rigoureuse permet d'arriver à dégager assez de ressources pour mettre en œuvre leur programme, qu'il résume en trois points :

- Le premier : la partie enfouissement des réseaux et réhabilitation des voiries des trottoirs.
- Le deuxième : la réhabilitation des bâtiments municipaux, des travaux d'aération, de performance énergétique et des travaux urgents de réfection des toitures.
- Le troisième : la politique d'aménagement avec les acquisitions foncières dans le cadre de programmes de réhabilitation du centre-ville ou de DUP, notamment la DUP « la trame verte Nonette ».

Il invite l'assemblée à examiner la partie fonctionnement du budget en commençant par les ressources. Il souligne que la mandature est restée sur des ressources stables avec néanmoins une légère hausse qui sont le fruit de deux effets un peu contradictoires. Tout d'abord, la baisse des dotations de l'État, avec l'anticipation d'une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement qui a été budgétée à hauteur de 1 170 000 euros, approximativement identique à l'estimation du Compte Administratif de 2021 qui était de 1 190 000 euros, représentant une estimation de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement de 1,6 %.

A contrario, une compensation grâce à une hausse des Droits de Mutation à Titre Onéreux qui sont le reflet du marché immobilier, budgétés pour un montant à hauteur de 600 000 euros, correspondant à un niveau plutôt assez élevé, sans exclure une bonne surprise à l'examen du compte administratif en juin. Il rappelle que les Droits de Mutation à Titre Onéreux en 2021 se sont élevés à plus d'un million, record absolu, conséquence du marché immobilier en très bonne forme. Pour le budget 2022, la commune est restée sur une approche prudente malgré un montant dans une fourchette haute, pour anticiper un éventuel retournement de l'immobilier. Il indique que les recettes sont en hausse de 2,18 %. Il fait part d'un autre levier à prendre en compte qui concerne la revalorisation de la base pour 2022 annoncée à plus de 3 % pour contrer les tensions inflationnistes. Il fait remarquer aussi une importante baisse des recettes de services en 2020 (période Covid), en hausse en 2021, le budget s'alignant sur le niveau constaté de 2021.

Au niveau des charges, il précise que la commune est toujours sous une évolution très contenue des charges avec une hausse dans le budget 2022 autour de 1,46 % des dépenses réelles et de 2,18 % en comptant les dépenses d'ordres qui correspondent aux écritures de stocks. Il détaille cette évolution qui comprend essentiellement deux facteurs. Le premier concerne les frais de personnel. La commune est toujours sur une évolution stable des frais de personnel depuis 2014, avec un effectif constant, ce qui explique la stabilité du socle. Néanmoins, comme abordé lors du Débat d'Orientations Budgétaires, la mandature prévoit des recrutements en 2022, notamment un policier municipal et un changement de poste pour l'ASVP qui passera en police municipale avec probablement une hausse de la rémunération. Il indique que la commune mettra en place en 2022 une prime minimale pour les agents à hauteur de 8 %, l'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), correspondant, pour ceux qui n'en bénéficiaient pas encore, à l'équivalent d'un treizième mois. Il a aussi été prévu des majorations pour les agents de catégorie C qui encadrent d'autres personnels de catégorie C. Enfin, le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), un peu moins élevé, sera distribué également aux agents qui le méritent. Il précise que cette augmentation dans les rémunérations et ces recrutements de poste seront aussi tempérés en 2022 par les effets de départs en retraite de personnel, avec des rémunérations plus élevées de par leur ancienneté, entraînant un effet de corps qui nivellera les augmentations attendues.

Au final, il souligne que la ville a des frais de personnel qui restent plutôt stables avec une augmentation contenue de 1 %. Il fait remarquer que le CA est inférieur au budget, permettant de garder une marge avec globalement une hausse mesurée de 1 %.

Il indique que les achats et charges générales sont relativement stables depuis 2014, correspondant à la ligne directrice de Gouvieux d'avoir des dépenses maîtrisées. Néanmoins il est prévu cette année une augmentation des fluides et du coût de l'énergie, correspondant à 100 000 euros de plus sur le poste des dépenses de fluides en prévision de l'inflation attendue sur ces éléments. Il rappelle que la commune a été impactée l'année dernière par le Covid avec des frais de nettoyage supplémentaires et des dépenses d'achats sanitaires.

Concernant la charge de la dette, il souligne que Gouvieux à une dette très faible avec un encours de 1,8 million qui ne correspond même pas à une année d'épargne brute, permettant à Gouvieux d'être capable de rembourser sa dette en moins d'une année. Il fait remarquer la baisse des intérêts d'année en année, budgétés sur 2022 autour de 90 000 euros.

En consolidé, la section de fonctionnement est à 10,9 millions pour le budget 2022.

Sur la partie investissement :

Il fait remarquer sur la section d'investissement un total de recettes d'investissement en hausse de 3,44 % par rapport au budget 2021. Il rappelle qu'il s'agit d'une approche budgétaire et que le réalisé au budget est souvent inférieur, permettant d'avoir les moyens de porter les projets et de les réaliser.

Concernant les postes de dépenses du budget, il précise que l'essentiel des dépenses d'investissement porte sur le chapitre 21 « immobilisations corporelles » qui comprend :

- des acquisitions de parcelles dans le cadre de leur politique de protection de l'environnement et des achats fonciers dans le cadre de leur politique d'aménagement sur différents secteurs. Il rappelle la dernière acquisition par la commune sur le triangle Amic – Place de l'église d'une maison rue blanche pour 360 000 euros et le projet d'acquisition d'un ensemble immobilier « Vital Valley » rue de Boran de 500 m<sup>2</sup> autour de 675 000 euros avec les travaux, correspondant à des acquisitions foncières à hauteur de 800 000 euros.
- des travaux de rénovation des bâtiments communaux, de la mairie, du gymnase, des réfections de salles, de toitures et de l'immeuble rue de la Tannerie, des travaux d'aménagement des voiries, rues Léon Potdevin et Paul Moreau qui sont en cours à hauteur de 260 000 euros.
- des achats de matériels dont un véhicule au service technique pour 80 000 euros, des ordinateurs pour les écoles pour 50 000 euros.

Le chapitre 204, qui correspond à la politique d'enfouissement des réseaux et de réfection de l'éclairage public, aux alentours de 1,9 million. Il souligne que cette politique correspond à leur vision sur les différentes années du mandat de réaliser autour de 1,9 million d'investissement dans le secteur de l'enfouissement des réseaux et d'amélioration des quartiers, ainsi que la réfection des trottoirs inhérente à ce type d'opération.

Le chapitre 23 correspond à des travaux qui vont être lancés très prochainement notamment :

- le club house du club de football autour de 170 000 euros,
- les travaux de maîtrise d'œuvre pour la confortation de l'église.
- Ainsi que des restes à réaliser.

Le chapitre 20 concernent les immobilisations corporelles qui correspondent à des frais de maîtrise d'œuvre pour différents travaux que ce soient les aménagements de la Place Amic – Eglise ou la réfection des bâtiments municipaux.

Concernant le financement des dépenses d'investissement, il indique que l'essentiel de celui-ci est budgété avec un emprunt d'équilibre à hauteur de 3 millions. Il précise qu'il s'agit d'un emprunt technique, l'épargne brute n'étant pas encore réaffectée sur le compte administratif de 2021, le réalisé étant finalisé pour juin.

Il rappelle que la commune va bénéficier aussi des produits de cessions d'immobilisations, pour l'instant, budgétées avec un montant prudent de 1,7 million, sachant que ce montant risque d'être plus important, comme cela a été vu en commission d'aménagement, la vente du terrain de la rue Blanche à des promoteurs devant rapporter autour de 3 millions d'euros.

Enfin, il fait part pour équilibrer le budget d'investissement, de subventions notamment essentiellement du département à hauteur de 1 million d'euros. Pour l'instant, en termes budgétaires, il existe un excédent de la section de fonctionnement à hauteur de 500 000 euros qui vient équilibrer le budget d'investissement, mais qui sera réajusté lors du réalisé en juin.

Pour conclure, il précise aux élus que la dernière page de la note de synthèse donne une vision du budget d'investissement par type d'opérations, celles-ci sont numérotées, mais les références d'opérations ne sont pas renseignées. Il précise que :

- l'opération 031 concerne pour le plus gros poste la mise en souterrain des réseaux.
- L'opération 164 concerne la DUP trame verte avec des acquisitions de parcelles qui sont budgétées et à venir.
- L'opération 168 concerne des reliquats de dépenses Covid pour 141 000 euros, correspondant à des travaux de ventilation des bâtiments municipaux.
- L'opération 991 concerne de la maîtrise d'œuvre pour la confortation de l'église budgétée à hauteur de 196 000 euros.

**Monsieur Frédéric GONDRON** souhaite faire part de quelques réflexions et poser quelques questions. Il note qu'il s'agit encore d'un budget particulier pour la deuxième année consécutive puisqu'il ne s'appuie pas sur le réalisé de l'année 2021 et demande comment appréhender un budget dans ces conditions. Comparer le budget 2022 au budget 2021 quand on ne connaît pas le taux de réalisation de ce dernier laisse l'opposition interrogative. Il rappelle qu'il leur avait été expliqué que cette situation était exceptionnelle notamment du fait de la crise sanitaire.

Il trouve que le document qui accompagne le budget reste comme l'an dernier peu explicatif et compréhensible sauf à y voir précisé le compte administratif 2021.

Il regrette toujours de ne pas trouver un budget dit environnemental, l'idée étant de mesurer l'impact écologique de chaque décision prise avant de les réajuster autant que de besoin. Il souligne que de nombreuses communes ont mis en place ce principe qui permet de penser à l'avenir de la planète.

A l'occasion du ROB, la majorité a rappelé et expliqué pourquoi le taux du foncier bâti de la commune était modéré. Il a également été expliqué que la gestion rigoureuse de la majorité consiste à ne pas dépenser plus que ce qui est reçu, ce qui lui semble un très bon préalable. Mais il demande pourquoi, si la majorité fait le constat de ne pas dépenser la totalité du budget, elle ne revoit pas à la baisse les recettes.

Il remercie Monsieur Thomas IRACABAL d'avoir donné des détails sur les montants des dépenses liées à la crise sanitaire du Covid.

Il revient sur l'évocation lors du ROB des dépenses en matière de frais de personnel. Il se permet de rappeler en premier que dans le rapport d'observation de la Chambre régionale des comptes, qui existe toujours pour l'instant même si Monsieur le Maire souhaite sa dissolution, il est précisé que « *le suivi des ressources humaines est à perfectionner afin de moderniser son pilotage* ». La majorité a alors précisé que cela serait fait avec l'acquisition de nouveaux logiciels et il demande de leur préciser lesquels et à quel coût, ne les retrouvant pas budgétés puisqu'il est prévu en 2022 un budget moindre que 2021 sous l'article « logiciels informatiques ».

Il note que le budget acte la création d'un troisième poste de policier municipal et la transformation de l'actuel ASVP en poste d'agent de police municipale, dont il partage l'évolution, rappelant avoir interrogé la mandature sur ce sujet lors du budget de l'an dernier et de différentes interventions. Il demande des précisions sur les équipements des trois policiers municipaux.

Il a noté que les charges de personnel dans leur globalité n'augmentent pas par rapport au budget de l'an dernier, mais augmentent de 16 % par rapport au réalisé de 2021, soit un peu moins de 300 000 euros. Il demande à avoir le détail de ce qui était prévu dans le précédent budget et qui n'a pas été réalisé en 2021 et savoir quelle masse salariale représente l'augmentation de la police municipale dans le budget 2022, comparée aux évolutions des conditions de rémunération de la commission du complément indemnitaire annuel. Il souhaite connaître le nombre de départs à la retraite prévus dans les prochaines années et à combien est estimée la part de l'ancienneté accumulée des départs en retraite.

Il rappelle que le rapport d'observations de la Chambre régionale des comptes précisait dans sa synthèse que : « *la gestion administrative de la collectivité reposait sur un nombre limité d'agents disposant d'une large autonomie. Il en résulte quelques écueils en ce qui concerne l'application des règles de la commande publique. La formalisation d'un guide interne permettrait de sécuriser les procédures en la matière* ». Il souhaite savoir où en est la commune dans l'application de cette recommandation.

Il a noté que les charges à caractère général augmentent également de 16 % par rapport au réalisé de 2021. Il peut comprendre que cette augmentation soit liée à l'augmentation des prix de l'énergie affichée à plus de 22 % par rapport au précédent budget ou des dépenses d'entretien et de réparations du fait de l'augmentation des coûts des matériaux ou encore des frais de nettoyage des locaux. Il souhaite savoir pourquoi les contrats de prestations de service augmentent de 20 %, les études et recherches augmentent de 30 %, les versements des organismes de formation sont multipliés par deux, tout comme les frais de réception et les frais de télécommunication qui augmentent de 10 %. Par ailleurs, il demande des explications sur certains articles, rappelant que des questions à ce sujet ont déjà été posées, mais sont restées sans réponse :

- L'article 6064 : quelles sont les fournitures administratives.
- L'article 611 : quel budget pour les contrats de prestations de service.
- L'article 6135 : pourquoi prévoir moins de locations mobilières que dans le budget précédent qui était déjà en baisse par rapport au précédent.
- L'article 61-232 : pourquoi un net bond sur l'entretien et les réparations des réseaux dans ce budget comparé au précédent. La mandature peut-elle donner plus de détail pour cet article, notamment les travaux prévus.
- L'article 615-24 : quel budget pour l'entretien des bois et forêts.
- L'article 617 : quelles sont les études prévues pour 40 000 euros.
- L'article 62-26 : quelles dépenses d'honoraires sont prévues pour 110 000 euros.
- L'article 62-27 : l'opposition réitère sa demande régulière de connaître les contentieux en cours.
- L'article 62-32 : le budget étant le même que celui de 2021, il en déduit que cet article correspond comme l'an dernier uniquement aux fêtes de Noël. Il demande où sont donc budgétés la Fête de la Plaine de Jeux évoquée dans le ROB.
- L'article 62-83 : 530 000 euros de frais de nettoyage des locaux sont prévus dans le budget, soit 13 % d'augmentation. Il demande le détail de cet article par prestations et par lieux.
- L'article 62-84 : il souhaite savoir à quoi correspondent les 60 000 euros de redevance pour service rendu.
- L'article 657-362 : il demande des précisions sur la baisse de la subvention au CCAS de 100 000 euros.

En ce qui concerne la petite enfance, il se permet de rappeler à la majorité ce qui est précisé dans le rapport d'observations de la Chambre régionale des comptes : « *la conclusion d'une convention cadre entre la commune et le CCAS comme l'adoption d'une comptabilité analytique permettrait à la commune une meilleure lisibilité de ses actions par rapport à celles conduites par le CCAS.* » Il demande si la mandature a prévu de le faire.

Il souhaiterait également savoir ce qui est prévu pour le centre aéré des vacances de printemps et de cet été et le coût à l'article 65-74.

En ce qui concerne les subventions aux associations, il note une augmentation de 15 000 euros par rapport au budget 2021. Il rappelle l'annonce, à l'occasion du ROB, d'une demande du club de basket de l'ordre de 30 000 euros suite à leur condamnation et leur problème avec l'ancien entraîneur. Il indique que la Chambre régionale des comptes précise dans son rapport d'observation que : « *le traitement des demandes de subventions formulées par les associations apparaît insuffisamment formalisé et l'absence de valorisation des avantages en nature qui leur sont accordés conduit à une sous-estimation du montant global des aides attribuées. Ces circonstances ne permettent pas à la commune de respecter l'obligation de conventionnement avec les associations d'un montant annuel supérieur à 23 000 euros.* » Il demande ce que la commune va mettre en place par rapport à ces préconisations. Il réitère aussi leur demande de connaître le nombre de participants, détaillés par association et qui les fréquentent. Il pense important de redire que le soutien aux associations est très important, encore plus dans ce contexte où les bénévoles sont de plus en plus rares. Comme l'opposition le proposait l'an dernier, il réitère aussi leur demande d'organiser une forme d'états-généraux des associations afin de mieux cerner les besoins collectifs et pourquoi pas réaliser des interactions entre les associations, proposition qu'ils avaient faite l'année dernière.

Par rapport aux trois personnes qui seront employées pour la fermeture du gymnase, il demande à avoir des précisions sur les conditions de leur recrutement et sur la nature de leur contrat.

En ce qui concerne les investissements, il souhaite d'abord faire une remarque générale. Le budget d'investissement est présenté par opérations tant dans le document comptable que dans la note qui accompagne ce budget. Ces opérations sont indiquées avec des numéros sans plus de précision, bien que Monsieur Thomas IRACABAL ait apporté quelques réponses ce soir. Il souhaite donc avoir plus de précisions par rapport au chapitre 20 et à certains articles. Il note que la commune envisage la plantation d'arbres et d'arbustes et demande le nombre d'arbres envisagés pour 25 000 euros. Il demande des explications sur la majoration de 30 000 euros concernant le budget pour l'hôtel de ville et la mairie. Il imagine que l'article 213-18 « autres bâtiments publics » correspond aux écoles et demande ce qui est prévu pour plus de 300 000 euros. Il se réjouit de lire la prévision de la construction d'un club house au stade de football, mais ne retrouve pas le parcours de santé annoncé au ROB et demande où ce projet en est. Il regrette de ne pas retrouver facilement les investissements pour les pistes cyclables citées en subvention d'investissement et demande ce qui est prévu.

Il fait part de retours d'habitants sur la piste cyclable réalisée rue de Lamorlaye et sur une demande récurrente rue de Boran. Il demande si la commune envisage de rectifier celle de Lamorlaye et de créer une vraie piste cyclable rue de Boran. Il indique avoir eu quelques remarques quant à la dangerosité de la rue de Lamorlaye.

Il souhaite avoir des précisions sur les travaux prévus à la MAM Gambetta. Il demande à connaître la liste des acquisitions des DUP et le coût pour la commune. Il souligne un effort important fait sur la dissimulation des réseaux et demande si le programme est terminé. Il ne retrouve pas non plus les investissements dans les quartiers abordés lors du ROB qui rejoignent le point enfouissement des réseaux, ralentissement des véhicules. La majorité avait annoncé lors du ROB que plusieurs rues étaient concernées en précisant qu'il était prématuré de donner le détail. Il demande donc à ce qu'on leur indique précisément ce qui est inscrit dans le budget 2022. Il ne retrouve pas non plus l'information des restes à réaliser dans le budget qui permettrait de mesurer les investissements des coûts déjà partis et des nouveaux investissements pour 2022.

Il indique que l'opposition attend toujours des nombreuses réponses à leurs interrogations qui posent question sur les documents que la mandature leur a transmis, et qui ne permettent pas de voter le budget en toute connaissance de cause. Il rappelle que le principe d'un budget est avant tout d'être sincère pour permettre de l'envisager en fonction des éléments connus au moment de sa constitution. Comme l'opposition l'a répété plusieurs fois, il regrette que la mandature n'apporte pas de réponse plus précise sur le coût de la crise sanitaire pour la commune, hormis l'année dernière avec un chiffre avancé de 270 000 euros. Il ne retrouve pas non plus dans les documents les ventes avancées, ni les chiffres des coûts de structure et des enfants gardés dans le budget du CCAS malgré leurs nombreuses demandes. Il trouve qu'il manque également un axe dans le budget tourné vers la sécurité et notamment la sécurité routière avec l'impact des nouvelles voitures en centre-ville suite aux constructions que la mandature réalise.

Enfin, il ne retrouve rien non plus sur l'annonce de campagne qui était de créer une zone d'activités dédiée aux nouvelles technologies ou des réponses quant aux demandes de soutien des commerçants de la commune.

Pour toutes ces éternelles interrogations sans réelle réponse et ces axes que l'opposition ne retrouve pas dans le budget de la majorité, ils voteront contre le budget 2022.

**Monsieur MARCHAND** souhaite en premier relativiser les choses en faisant remarquer à Monsieur l'ancien Adjoint aux finances et à sa collègue, ancienne Adjointe aux finances pendant douze ans que ces problèmes étaient les mêmes pendant l'exercice de leurs fonctions et qu'ils n'ont jamais été évoqués par eux pendant leur présence à la majorité. Il souligne qu'il s'agit toujours de la même politique menée avec beaucoup de continuité depuis toute ses années en tant que Maire sans bouleversement de la politique tenue au cours des deux dernières années et qui correspond à celle menée au cours des douze dernières années avec leur approbation.

Il rappelle aussi qu'il s'agit d'une présentation d'un budget et non pas d'un compte administratif, les nombreux forfaits dans un budget permettant aux élus d'exercer leur rôle exécutif. Le budget correspond à un volume relativement détaillé, mais sans excès. Pour toutes les questions de détail, il précise que Monsieur Thomas IRACABAL y répondra ultérieurement par écrit lorsqu'il sera en possession de tous les éléments, bien que ceux-ci soient déjà inclus dans un certain nombre de lignes. Pour éviter toute ambiguïté, il souhaite en premier, concernant le tableau de financement des dépenses d'investissements, faire un commentaire sur deux chiffres. Sur le chapitre 16 « emprunts et dettes », il est indiqué 3,9 millions. Il précise que, bien entendu, la commune ne réalisera pas ces emprunts, ceux-ci étant uniquement là pour présenter un budget équilibré. L'excédent reporté n'étant pas pris en compte, sa comptabilisation permettra de gommer les 3 millions. Il souligne que la commune n'a actuellement pas besoin d'emprunt pour ce genre d'opération. Idem pour le département où il est mis chaque année dans le budget primitif 150 millions d'emprunts alors que la commune en réalise 70. Tous les excédents antérieurs seront repris après permettant de ne pas emprunter. Il précise qu'il ne s'agit pas d'emprunts fictifs, ce qui n'est pas autorisé, mais d'un emprunt qui ne sera pas réalisé sauf si la mandature a l'opportunité de développer d'autres projets ou achats.

Concernant le chapitre 024 « produits des cessions d'immobilisations », il est indiqué 1,730 million. Il précise que ce chiffre a été mis approximativement pour équilibrer et que Monsieur Thomas IRACABAL a rappelé, lors de la commission d'aménagement, que le seul programme immobilier de la rue Blanche rapporterait 3,4 millions. Il souligne que cette recette est exceptionnelle et ne se renouvellera pas forcément les années d'après. Il trouve très dangereux de l'imputer à un seul exercice et proposera de mettre l'excédent de cette recette en réserve. Il rappelle que la commune dispose de douze lots à vendre au Bois des Bouleaux qui pourraient rapporter à peu près autant, ce qui ferait 7 millions de recettes exceptionnelles. Pour lui, il serait insensé de mettre 7 millions de recette dans un budget, celles-ci pouvant se dépenser plutôt sur quatre ou cinq ans sur de gros programmes d'investissements. Il souhaiterait pouvoir étaler les recettes comptablement dans le temps, mais cela n'étant pas possible, la commune procède par petits bouts pour permettre d'obtenir un excédent.

Concernant l'impact écologique de chaque décision, il répond que cette mesure est infaisable et ferait perdre du temps. Il fait remarquer, en tant que Président, qu'aucune des soixante-dix communes du PNR ne l'applique. Aujourd'hui, la mandature mène des actions en matière de biodiversité et en matière d'énergie qui sont les deux sujets majeurs qu'il est possible de piloter depuis la commune. Pour l'énergie, ce sont les économies d'énergie d'une part et la production d'énergie renouvelable d'autre part. Concernant les économies d'énergie et notamment les comptes de l'électricité et du gaz pour le gymnase, il indique que la commune a gagné 19 000 euros par an en passant de 60 000 à 41 000 et que des économies seront encore réalisées quand la totalité du pignon nord sera isolé. Les constructions de bâtiments neufs appliquent déjà la norme RT2012 et bientôt RT2020 comme pour le club house du football. Il souligne la complexité d'isoler des vieux bâtiments comme la mairie. Toujours concernant les économies d'énergie, la commune commence à avoir des voitures électriques et à mettre des bornes. Concernant la production d'énergies nouvelles, il précise que le PLU permettra de poser des panneaux photovoltaïques sur les toitures, avec la programmation, sous conditions d'esthétique urbaine, d'un beau projet rue de la Cave avec probablement une toiture totalement photovoltaïque et solaire. La mandature mène des réflexions beaucoup plus larges pour faire de la production d'énergies renouvelables à une dimension intéressante, dont il parlera en temps utile quand les projets seront plus avancés.

Il indique qu'en matière de biodiversité, leur politique majeure est l'acquisition de foncier, notamment les étangs. Il rappelle que la commune vient d'acheter un quatrième étang, celui de Tesson, et bientôt un cinquième, celui d'Air France. En matière de bois, il a eu récemment des discussions très intéressantes avec l'ONF qui leur a demandé de soumettre au régime forestier de nouvelles parcelles que la commune possède en nombre. Il pense qu'il s'agit d'une bonne politique permettant de mettre en place une gestion forestière favorable au boisement et à la biodiversité.

Concernant la question de l'eau, il rappelle que la commune est engagée dans le programme Coteri sur la récupération des eaux pluviales avec un premier projet en vue situé rue de Lamorlaye en partenariat avec l'Agence de l'eau. Ce projet est en cours de projection avec des calculs assez sophistiqués sur les économies d'eaux pluviales, le détournement des eaux pluviales, et intéressera directement les riverains qui habitent au bout de la rue de la mairie avec des blocages d'eaux pluviales grâce à des noues, ce qui impliquera d'enlever les bordures, l'eau ne ruisselant plus dans les caniveaux mais s'arrêtant sur place au moins dans le cas de pluies moyennes.

Il confirme que la mandature a bien des mesures budgétaires qui ont un impact écologique indéniable, mais leur cotation, comme pour les économies d'énergie, n'est pas possible et irréaliste. Il souligne qu'il est impossible de comparer une économie sur des eaux pluviales pour les mettre dans des noues à l'achat de deux hectares de zones forestières supplémentaires. Par contre, il fait part d'une étude sur les bâtiments concernant les investissements en matière d'économie d'énergie réalisée avec une cotation par année de récupération remontant aux quatre dernières années. Ce document devra être réactualisé notamment suite au changement des prix de l'énergie, les investissements en matière d'économie d'énergie ayant aujourd'hui un délai de récupération beaucoup plus court à cause de la hausse du prix de l'énergie. Il rappelle qu'actuellement la donne change à toute vitesse et pense que le forfait de cent mille euros prévus ne sera pas suffisant pour compenser les augmentations. Concernant l'impact écologique, il rappelle être réputé plutôt sérieux de ce point de vue auprès des soixante-dix communes du PNR.

Concernant le CCAS, il rappelle à l'opposition qu'elle était présente à la commission concernant le chiffrage des dépenses du CCAS et notamment la subvention. Il fait part qu'un supplément à hauteur de 300 000 euros a été prévu de façon à pouvoir faire face à un éventuel drame humain si la commune devait accueillir plus de familles ukrainiennes. Il précise que Monsieur Patrice BLIGNY suit cette actualité au jour le jour dans l'éventualité non pas d'accueillir cinq familles comme actuellement, mais trente familles sur une durée de deux ans, avec une dotation de 400 euros par mois par famille. Il indique avoir voulu se montrer prudent en laissant de la trésorerie dans le CCAS. La subvention nécessaire ayant été excessive l'année d'avant, il a été fait le choix de la passer de 800 000 à 700 000, mais il rassure en indiquant que le CCAS a suffisamment d'argent pour faire face à un drame humain qui obligerait la commune à payer l'équivalent de tickets à 8 euros le repas pour cinquante personnes pendant toute l'année par exemple.

Concernant la Chambre régionale des comptes et le guide de la commande publique, il rappelle à Monsieur Frédéric GONDRON que celui-ci connaît très bien les appels d'offre et les MAPA de la commune. Il pense que leur formalisation n'a aucun intérêt et ne permettra pas de gagner de l'argent, la mairie les suivant très régulièrement, ce qui permet de faire des économies malgré de temps à autre, un appel d'offre moins performant. Il trouve l'administration à la française insupportable et indique être effrayé par la dégradation des conditions d'exercice de mandat d'élus depuis 1983 à aujourd'hui.

Il indique que pour les subventions, le chiffrage sera fait comme les autres années. La commune a déjà notifié à certains clubs le coût d'utilisation des locaux. La logique voudrait que la dotation aux amortissements apparaisse, les bâtiments étant réhabilités régulièrement, mais rappelle que le coût des locaux ferait dépasser les subventions à plus de 23 000 euros, même si leur subvention est de 10 000 euros. Le gymnase par exemple coûte 500 000 euros par an, si ce budget est éclaté entre les différentes associations, cela peut correspondre à des sommes astronomiques. Il se demande ce que cela apporte de découper ces subventions pour les mettre dans l'annexe au budget, mais précise que cette obligation légale sera remplie. Concernant le nombre de membres des associations, il ne tient pas trop à l'indiquer. Il y voit d'ailleurs se profiler une revendication d'ajustement des subventions en fonction du nombre de membres, ce qui pour lui est de l'égalitarisme stupide. La sociologie du foot n'est pas celle du tennis, de l'équitation ou du ski, et il n'y aucune raison de soutenir de la même façon les uns et les autres. Chaque club a son histoire, à tout point de vue, d'encadrement, de cotisations, de relations avec leurs fédérations, d'organisations de manifestations, de participation à des championnats ou pas, de clubs d'enfants ou pas, et toute cette histoire ne se trace pas uniquement avec un nombre. Avec Monsieur Patrick CHAUVIN, ils suivent en termes de cotisations et de pyramide des âges les quatre grands clubs, hand, basket, foot et gym, consommateurs d'équipements et de subventions. Il souligne que ces clubs ont besoin, pour avoir des équipes en haut des championnats, d'adhérents autres que des Godviciens. Une commune de dix mille habitants ne peut avoir une équipe en national, comme le club de basket ou le club de hand, si ceux-ci non pas en leur sein des non-Godviciens, les Godviciens représentant eux 30 à 35 %. Cela explique la complexité de raisonner en termes de membres et il préfère raisonner en termes de vraie relation directe avec les clubs.

Il souligne que certains sports, comme le tir à l'arc, n'ont quasiment pas d'équipement, alors que d'autres ont des équipements énormes. Il indique qu'une attention particulière est portée aux clubs qui ont une pyramide des âges avec beaucoup d'extérieurs, celle-ci ne devant pas devenir démesurée, ainsi qu'aux tous petits clubs. Il fait part d'une difficulté qui concerne le tir sur cible, qui comprend cent cinquante membres dont vingt Godviciens, notamment quatre enfants et qui coûte à la commune 25 000 euros par an. Il indique qu'il sera fait appel aux intercommunalités pour prendre en charge le club.

Concernant la piste cyclable rue de Lamorlaye, il fait part de problèmes de massifs au niveau des pylônes qui tombent au milieu de la bande cyclable. Il indique avoir demandé à Madame Christine COCHINARD et les services techniques d'élargir la piste un peu vers l'extérieur, y compris en mettant des barrières de façon à sécuriser les trois ou quatre endroits où les cyclistes risqueraient d'accrocher le guidon en passant.

**Monsieur Frédéric GONDRON** précise que les doléances des cyclistes concernent la hauteur des piquets et la dangerosité qu'ils peuvent représenter en cas de chute de vélo. Il fera remonter à Monsieur Patrice BLIGNY les remarques qui leur ont été faites, uniquement dans un but d'amélioration.

**Monsieur MARCHAND** rappelle à ce sujet que la commune bénéficie de l'expérience du chemin des Aigles et de la piste cyclable le long des fontaines.

Il fait un point sur la fermeture du gymnase. Il rappelle que Gouvieux disposait avant d'un gardien à temps plein, mais qu'une autre option a été choisie après avoir bien analysé les facteurs de risques. Il précise que le risque n'est pas ou peu présent au gymnase quand les écoles, le collège ou les associations sont présentes sur site. En fait, le risque existe au départ de celles-ci, une personne pouvant rester à l'intérieur et saccager dans la nuit. D'où l'importance de bien faire la fermeture. La commune a défini des créneaux de fermeture sur une plage horaire de 1h30, du lundi au vendredi, le samedi, mais pas le dimanche. Quatre personnes seront employées pour la fermeture : dans la semaine, un monsieur de 58 ans en préretraite du fait de son handicap, le samedi, trois étudiants à tour de rôle. Il trouve qu'il s'agit d'une belle organisation permettant de donner du travail à des étudiants qui ont besoin d'argent et de motivations et leur permettant d'acquérir une expérience de relation sociale avec les associations, ainsi que le recours à une personne handicapée à la retraite.

Il termine sur le sujet des policiers et précise que le troisième policier sera recruté pour des nouvelles missions en supplément des deux premiers. Monsieur Thomas IRACABAL a fait un planning avec toutes les heures d'interventions qui seront à consacrer aux nouvelles tâches. Celles-ci concerneront la fréquentation de la Plaine de Jeux qui va certainement augmenter suite à la réfection du skate et la Fête de la Plaine de Jeux. Il souligne qu'actuellement, sur la Plaine de Jeux, la fréquentation Godvicienne est assez faible, par rapport à la fréquentation des non-Godviciens ce qui entraîne une vraie difficulté. La commune va essayer d'inverser non pas par des sanctions, mais surtout par une attraction renouvelée des Godviciens, avec notamment une Fête de la Plaine de Jeux, ce qui entrainera la nécessité d'un meilleur contrôle de l'usage de la Plaine de Jeux. Même chose pour les zones vertes de la gare qui aujourd'hui ne posent aucun problème et sont loin de la saturation du fait de l'effet télétravail et Covid. Il rappelle que ces endroits n'ont jamais été contrôlés mais vont désormais l'être régulièrement et que la commune est en train de reconquérir un certain nombre de trottoirs. Il souligne n'avoir jamais été très verbalisateur mais que ce temps se termine. Il a donné comme consigne à Madame Christine COCHINARD et à sa police de verbaliser systématiquement rue de Chaumont et mettre des sabots de Denver. Bien que la municipalité ait fait d'importants travaux, des voitures stationnent sur le trottoir en stabilisé réservé et sanctuarisé côté école. La mairie va pouvoir verbaliser grâce aux horaires que Monsieur Thomas IRACABAL a pointé. Avec le projet zone 30 et le plan vélo, il est certain que la commune aura beaucoup plus d'interventions de contrôles à effectuer, ce qui justifie le recrutement du troisième policier.

Concernant l'équipements des policiers, il n'est pas prévu d'arme au sens d'armes à feu, mais pourquoi pas des armes de défense comme des bombes lacrymogènes, gilets pare-balle ou autres. Une discussion sera ouverte quand l'effectif sera constitué avec l'arrivée du troisième policier. Il rappelle que Gouvieux n'est pas Chicago, la mairie dispose des chiffres de la délinquance et il demande d'arrêter de fantasmer sur des choses qui n'existent pas. Il pense que pour avoir une police municipale armée comme à Nice, il faut disposer localement de vingt ou vingt-cinq policiers municipaux avec un encadrement et une formation, celle-ci se substituant à la police nationale dans ce cas. Ce n'est pas du tout l'objectif qu'il a fixé à la police municipale locale qui doit être une police de contrôle, avec de la verbalisation type zone bleue, trottoirs, zone verte, Plaine de Jeux, mais pas une police anti-délinquance.

**Monsieur GONDRON** souhaite rebondir sur la police municipale. Il souligne que l'opposition, comme elle l'a déjà évoqué lors des précédents conseils municipaux, est d'accord sur le principe qu'il n'y ait pas d'armement. Sa question portait plutôt sur savoir s'il y aurait une deuxième voiture ou d'autres choses prévues en dépenses supplémentaires pour l'équipement des trois policiers.

**Monsieur MARCHAND** répond peut-être une voiture ou des deux-roues, à définir, et une autre localisation que celle actuelle pour mieux authentifier l'autorité de la police.

**Monsieur IRACABAL** revient sur certaines questions de détail sur les principaux postes.

Au niveau de la section investissement, les prochaines rues qui feront l'objet d'enfouissement des réseaux sont les rues Corbier Thiebaut, Thiers, des Repas et l'impasse des Carrières.

L'augmentation du budget pour des travaux sur l'hôtel de Ville sera de 30 000 euros avec une réfection de la façade arrière et d'une toiture-terrasse, plus un mur à rejointoyer sur le parking arrière.

En fonctionnement, sur le compte 611, l'essentiel correspond aux frais d'AZURIAL, dans le contexte Covid pour le nettoyage de la cantine et de la salle des fêtes, ainsi que les frais du Cabinet FEDERAL qui a assisté la commune sur la négociation du terrain de la rue Blanche pour 39 000 euros.

Sur le poste 617, des frais d'études dans le cadre de la réflexion sur la zone 30 pour 40 000 euros.

Sur le poste 6284 « redevances », elles correspondent aux redevances payées pour l'enlèvement des ordures ménagères des bâtiments municipaux ainsi que les frais de bornes électriques.

**Monsieur GONDRON** demande s'il y a des projets d'installation de nouvelles bornes électriques à part celles existantes.

**Monsieur MARCHAND** indique qu'une discussion à ce sujet est en cours avec le SE60, notamment pour le nouveau parking, et pour équiper progressivement en bornes en fonction du développement de la motorisation électrique.

**Monsieur GONDRON** remercie pour toutes les réponses apportées. Il indique se rapprocher de Monsieur IRACABAL pour certaines questions plus particulières. Il est bien conscient que la liste de ce soir est conséquente, mais comme la commission finances a été reportée dans un premier temps et que les documents ont été reçus tardivement, il transmettra sa liste revue et corrigée.

Concernant les associations, il rappelle à Monsieur MARCHAND connaître très bien leur histoire étant depuis quarante ans dirigeant à Gouvieux au foot, au tennis de table, au handball, au basket, etc.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de 25 votes pour et quatre votes contre, adopte le Budget Général Primitif 2022 de la commune par chapitre arrêté comme ci-dessus et conformément au rapport de présentation ci-joint.

## **5- BUDGET ANNEXE CENTRE-VILLE – BUDGET PRIMITIF 2022**

**Monsieur IRACABAL**, rapporteur, expose que ce point concerne le budget annexe du centre-ville. Il rappelle qu'il s'agit d'une queue de programme puisqu'il n'existe plus d'opérations sur ce budget. Il précise que la commune dispose d'un stock de sept parkings sous l'immeuble place Amic et que les écritures de stock n'ont pas encore été passées. Pour l'instant, comme les élus peuvent le constater, il souligne que le budget est en équilibre positif et sera complété en juin.

**Monsieur MARCHAND** précise, pour que les élus soient parfaitement informés, qu'il reste encore sept places de stationnement à vendre qui sont actuellement bloquées. L'une est destinée à Weiss, deux sont destinées à accompagner un permis de construire qui n'a pas de place de stationnement en centre-ville, le PLU prévoyant que les habitants peuvent s'exonérer de cette obligation d'avoir des places sur leur terrain en payant des places ailleurs. Ces trois places représentent 30 000 euros.

Et puis quatre places prévues pour la rénovation de l'immeuble pour lequel Monsieur Thomas IRACABAL prévoit deux appartements à l'étage et deux ateliers ou commerce ou service en rez-de-chaussée. Il rappelle que les services ou artisans ou commerces ne sont pas astreints aux obligations de places en centre-ville et que ces parkings concernent uniquement les deux appartements du haut. Lors de la commission aménagement, il indique que la commune a demandé dans le programme de la rue Blanche, en plus du stationnement, trente box supplémentaires vendus directement soit par le promoteur, soit par la Mairie.

Le Conseil Municipal **adopte à la majorité absolue de 25 voix, et 4 voix d'abstentions**, le Budget Annexe Centre-Ville Primitif 2022 de la commune.

#### **6- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2022**

**Monsieur IRACABAL**, rapporteur, fait remarquer que le budget assainissement et le budget eau ont été séparés, comme cela a été abordé l'année dernière. Il indique que les écritures d'inventaire sont en cours pour faire la répartition des immobilisations entre les deux budgets eau et assainissement et que ce budget sera complété en juin. Il souligne qu'en recettes de fonctionnement, la commune a budgété le montant de la redevance à hauteur de 303 000 euros, et en investissement, chapitre 21 « immobilisations corporelles » à 190 000 euros. Il précise qu'il s'agit des travaux de réfection de l'assainissement rues Paul Moreau et Léon Potdevin, le reste de la rue de Lamorlaye et le sentier du clos Saint-Denis.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adopte le Budget Annexe Primitif Assainissement 2022 de la commune.

#### **7- BUDGET ANNEXE EAU – BUDGET PRIMITIF 2022**

**Monsieur IRACABAL**, rapporteur, expose qu'il s'agit du pendant de la partie assainissement qui a été découpée. Là encore, il souligne que l'inventaire reste à faire au niveau des immobilisations et pour passer des écritures de stock, ce qui explique que le budget est voté légèrement en suréquilibre sur la partie investissement. Il fait remarquer en recettes la redevance budgétée à hauteur de 230 000 euros et en investissement, comme précédemment pour la partie assainissement, mais cette fois-ci pour la partie adduction d'eau, les travaux sur les rues Léon Potdevin, Paul Moreau et Corbier Thiebault qui feront l'objet d'enfouissements des réseaux.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adopte le Budget Annexe Primitif Eau 2022 de la commune.

#### **8- BUDGET ANNEXE GAMBETTA – BUDGET PRIMITIF 2022**

**Monsieur IRACABAL**, rapporteur, expose qu'il s'agit d'écritures d'inventaire à passer, notamment pour finaliser les écritures liées aux ventes. Il explique que la commune a quasiment tous vendus, sauf un parking, qui dispose déjà de deux acquéreurs, ainsi qu'un box qui reste à signer. Il pense que tout sera finalisé pour 2022. Il précise qu'il reste encore à passer des écritures de régularisation, en attente des compromis signés, la commune n'étant pas encore en possession des actes authentiques pour les impacter sur les recettes dans le budget. Il indique que le définitif sera pour juin avec l'idée de réintégrer le solde au budget général de la ville.

Le Conseil Municipal, **à la majorité de 25 votes pour et quatre votes contre**, adopte le Budget Annexe Gambetta Primitif 2022 de la commune

## 9- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2022

**Monsieur IRABACAL**, rapporteur, expose qu'il s'agit de l'attribution des subventions 2022 pour les associations. Les élus peuvent voir la répartition des différentes subventions et surtout le comparatif par rapport à 2021 selon les différentes délégations, sport, culture, environnement, sociale (essentiellement avec le CCAS) et scolaire. Au niveau des sports, il souligne une stabilité sauf pour une provision de 21 000 euros au regard du recours fait devant les tribunaux, qui correspond à un complément sur justificatif selon le résultat notifié de l'appel en justice, expliquant l'augmentation de 19 000 euros. Pour le reste des subventions, celles-ci sont soit stables, soit avec de légères évolutions à la marge. Pour la délégation culture, la baisse est due essentiellement à la baisse de la subvention des Vignerons de Gouvieux qui passe à 12 500 euros. Il existe aussi une baisse de la subvention du CCAS qui a été vue en commission CCAS lors du budget.

**Monsieur GONDRON** demande pourquoi la subvention des Vignerons de Gouvieux est en baisse de 6 000 euros.

**Monsieur IRABACAL** lui répond que la subvention de 2021 était surélevée et exceptionnelle par rapport à des travaux dans une troglodyte pour permettre d'avoir un nouveau type de vin.

**Monsieur GONDRON** demande aussi pourquoi la subvention de la Gymnastique Artistique et Sportive est en baisse de 650 euros.

**Monsieur IRABACAL** indique que Monsieur Patrick CHAUVIN à retirer 650 euros au vu des rapports des différentes associations. Il précise à Monsieur GONDRON que celui-ci pourra après le Conseil lui poser des questions pour avoir plus de détail.

**Monsieur GONDRON** demande si la subvention de 2022 de 10 000 euros pour la Fondation de l'Hôpital de Chantilly, qui en 2021 était allouée à hauteur aussi de 10 000 euros pour les travaux sur la réfection du toit, concerne la poursuite des travaux du toit.

**Monsieur MARCHAND** précise qu'il s'agit d'une reconduite du même montant, la subvention de 10 000 euros n'ayant pas été versée au compte administratif. Il ne s'agit pas de 20 000 euros, mais bien d'un report de 10 000 euros.

**Monsieur IRACABAL** indique que les travaux n'ont pas commencé.

**Monsieur MARCHAND** tient à faire quelques commentaires concernant les associations pour la bonne information de tous les élus. Concernant la compagnie d'arc, la commune va faire quelques travaux pour couvrir le pas de tir. Dans le gymnase, la commune souhaite entreprendre des travaux d'isolation en 2022 ou 2023 et il rappelle la complexité de mettre en place ce genre de projets. Les travaux d'isolation devraient bénéficier à la grande salle verte et sans doute à la salle de gymnastique aussi qui n'est pas totalement isolée. Pour le tir sur cible, qui bénéficie d'une subvention de 2 000 euros, la consommation d'électricité de 19 000 euros inquiète la commune, tarif qui risque d'augmenter en fonction de la conjoncture. La section foot aura des travaux à engager. La Team Wellness et le Trail les Aigles font une première apparition avec une subvention administrative. Il précise que la Team Wellnes comprend cent vingt pratiquants qui devraient se retrouver à Vital Valley. Du côté de la culture, les programmes culturels ont été quasiment tous arrêtés pendant la crise Covid. Il fait part de la reprise des activités avec un programme cadencé à la mesure de Gouvieux mis en place par Madame Aline VOEGELIN avec sa commission. Il pense que malheureusement le Jazz Club est fini, et fait part de la venue de Jazzmen pour la Fête de la Musique, Monsieur Rémi TOULON et Philippe CHAGNE qui seront hébergés pendant le mois d'août. Concernant Les Vignerons, il souligne que l'année 2021 a été exceptionnelle. Concernant la délégation environnement, la commune verse à peu près 25 000 euros de cotisations au PNR, dont 2,70 euros par habitant soit 9 200 euros.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, adopte l'attribution des subventions 2022 de la commune.

## 10- ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE BM517

**Monsieur IRABACAL**, rapporteur, expose qu'il s'agit du projet d'acquisition du site de « Vital Valley » dont les enjeux de cette acquisition ont été rappelés lors du dernier Conseil. Cet important ensemble, correspondant à 500 m<sup>2</sup> de bâtiments sur un terrain de près de 4 000 m<sup>2</sup>, permettrait de replacer le club de billard, mais également d'avoir une salle pour les associations, notamment Team Wellness et ses nombreux adhérents, ainsi qu'un projet d'installation de deux kinésithérapeutes, avec des projets innovants en kinésithérapie et également des cours collectifs pour les maladies neurologiques ou affections du dos, qui loueraient une partie des locaux pour 1 500 euros plus les charges. Il précise que cette résolution est reportée à un prochain vote, la Ville de Gouvieux ayant trouvé un accord avec le propriétaire pour le prix, mais celui-ci ayant déjà signé un compromis avec un autre acquéreur. D'après le propriétaire, l'acquéreur se serait désisté, mais la mairie attend d'avoir la confirmation formelle du désistement par notaire avant de mettre au vote.

**Monsieur MARCHAND** précise que si l'acquéreur ne se retirait pas, la commune exercerait son droit de préemption. Il rappelle que quand la commune exerce son droit de préemption, celle-ci doit rédiger une décision avec des arguments pointus qui ne sont pas nécessaires dans le cadre d'une acquisition amiable. Il trouve un peu dangereux de se trouver dans une situation d'avoir voté une délibération à l'amiable et de devoir préempter derrière. Juridiquement, la commune préfère différer quitte à convoquer un prochain conseil sur ce sujet. Monsieur le Maire remercie Messieurs Patrick CHAUVIN, Jean-Claude LAFFITTE et Thomas IRACABAL qui sont en charge du sujet « Vital Valley ».

## 11- TRAVAUX DE MISE EN SOUTERRAIN BT / EP /RT IMPASSE DES CARRIERES

**Monsieur MARCHAND**, rapporteur, expose qu'il s'agit de travaux pour permettre d'enfouir les réseaux à l'impasse des Carrières, pour un coût total de 195 000 euros, diminué des subventions dont 111 000 euros avec le SE60. Il en profite pour faire un point sur l'avancée des travaux dans Gouvieux :

- pour la rue de Lamorlaye, les travaux sont finis.
- La rue Hurst Mahieu n'est pas encore finie et les travaux iront jusqu'à la rue des Basses Garennes.
- L'avenue de Boran jusqu'au rond-point des bouleaux est en train de se terminer.
- La rue de la Roche et la Rue Edmond Léveillé sont terminées.
- Au sud de Gouvieux, les travaux sont bien avancés en termes d'enfouissement et en possibilité de passages.
- L'éclairage sera mis en télégestion. Il rappelle que la commune avait procédé à un minitest rue du Petit Val et passe en test grandeur nature. Pour le moment, seule la rue de Chaumont est en télégestion depuis le 18 mars avec une extinction de l'éclairage de 23h00 à 6h00 avec détection, sauf l'éclairage des carrefours et pour les personnes âgées à leur demande. Il rappelle avoir écrit aux riverains pour permettre, à ceux qui en formuleraient la demande, de conserver l'éclairage, ce qui a été demandé par deux personnes.
- La rue Blanche n'est pas enfouie, en attente de chantier et la rue Paul Bert ne l'est pas non plus.
- Pour la rue de la Mairie, depuis l'église jusqu'au Monument aux Morts, les réseaux ne sont pas enfouis, les câbles étant plaqués sur les murs de façon discrète. Pour le moment, la commune préfère laisser les câbles posés de cette façon.
- Au nord, un rattrapage rues Paul Moreau et Léon Potdevin, aux endroits où il y a eu des problèmes d'eau et de catastrophes naturelles. La commune a obtenu, en se battant, un arrêté de catastrophes naturelles. Les travaux commencent et les réseaux devraient être enfouis pour la fin de l'année avec une rénovation des trottoirs qui sera discutée avec les riverains, du type de ceux de la rue de la Roche et rue de Chaumont avec des parties en goudron et d'autres engazonnées.
- La suite des travaux concernera le nord de l'église.
- Du côté des courtils, les réseaux sont enfouis, mais il reste la rue des Repas pour 2022, la rue Corbier Thiébaud de l'église au 15 Saules d'une part et après jusqu'à la rue de Chaumont en 2022, la rue Thiers en 2022 et le bas de la rue de la Treille en 2023. Il restera la rue de la Treille d'un côté et la rue des Basses Garennes de l'autre.

Il rappelle qu'il s'agit de programmes très lourds financièrement pour la transformation de quartiers impliquant une rénovation complète avec un éclairage public par télégestion et détection.

Il précise que le test rue de Chaumont va durer un mois, avec une discussion à la fin de cet essai avec les riverains pour en tirer les leçons et en cas de retour positif, étendre la télégestion à un certain nombre d'autres quartiers qui ont été équipés par anticipation et qui fonctionnent en éclairage continu pour le moment. Il précise que la rue des Carrières et la rue de Creil ne sont pas dans le programme car celles-ci seraient trop onéreuses et trop complexes par rapport à leur longueur et leur peu de densité.

Le programme de l'impasse des carrières se fait en lien avec le programme culturel artistique du Village Troglodyte des Artisans d'Arts. Il fait part d'ailleurs de l'arrivée d'une nouvelle artisane au 1<sup>er</sup> avril.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- accepte la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise afin de procéder aux travaux de mise en souterrain BT (Basse Tension) / EP (Eclairage Public) / RT (Réseau Téléphonique) Impasse des Carrières ;
- demande au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux ;
- prend acte que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux ;
- autorise le versement d'un fonds de concours au SE60 ;
- inscrit au Budget communal de l'année 2022, les sommes qui seront dues au SE 60, selon le plan de financement prévisionnel annexé :
  - Les dépenses afférentes aux travaux 98 816,84 € (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention)
  - Les dépenses relatives aux frais de gestion 12 188,13 €
- Prend acte que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50% ;
- Prend acte du versement du solde après achèvement des travaux.

#### **12- CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE A LA REALISATION DE TRAVAUX COMPLEMENTAIRES AU RESEAU OISE TRES HAUT DEBIT RUE EDMOND LEVEILLE ET RUE HURST MAHIEU**

**Monsieur MARCHAND**, rapporteur, expose qu'il s'agit d'une convention avec le SMOTHD, organisme qui gère la fibre au niveau départemental, afin de réaliser des travaux complémentaires pour les rues Edmond Léveillé et Hurst Mahieu à hauteur de 17.000 euros moins la participation du Conseil départemental, soit 12 221 euros pour la commune.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve la convention de participation financière à la réalisation de travaux complémentaires au réseau Oise très haut débit, conclu avec le SMOTHD, étant précisé que ces travaux complémentaires du réseau font suite à la demande de la commune en conséquence des travaux d'effacement du Réseau Rues Edmond Léveillé et Hurst Mahieu, et autorise le Maire à signer ladite convention, et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

#### **13- PARTICIPATION FINANCIERE POUR VOYAGE SCOLAIRE D'ENFANTS SCOLARISES A LAMORLAYE**

**Monsieur MARCHAND**, rapporteur, expose qu'il s'agit d'une participation financière pour un voyage scolaire pour des enfants Godviciens scolarisés à Lamorlaye. Pour lui, la question d'une réciprocité ne s'est pas encore posée, mais devrait exister si la commune le demandait.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve la participation financière au séjour selon le barème indiqué.

#### 14- MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS : CREATION DE POSTE

**Monsieur MARCHAND**, rapporteur, expose qu'il s'agit d'une modification pour la création de deux postes au tableau des emplois. Il rappelle que logiquement, lors de la création d'un emploi par substitution à un autre, l'emploi initial doit être supprimé du tableau, mais que la commune a fait le choix de le laisser dans le tableau des effectifs pour permettre de réutiliser le grade et la fonction correspondante sans avoir à repasser par le Conseil pour une nouvelle modification. Il s'agit en l'occurrence de la création d'un emploi d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe pour se substituer au remplacement de Monsieur Dominique BRUNEL qui n'était pas adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe. La commune ne supprimera pas l'autre poste.

Pour l'emploi de vacataire, il souligne que la mairie traverse une situation un peu compliquée au niveau de l'encadrement. Madame Eléonore OTHMAN en congé maternité ne sera pas de retour avant septembre probablement et la remplaçante de Madame Christelle GAUBOUR, Madame Allison FERREIRA n'arrive que le 02/05/2022. L'absence de deux cadres sur trois sous les ordres directs du Directeur général des services perturbe le bon fonctionnement du service. La commune a l'opportunité, à l'initiative de Monsieur Patrice BLIGNY, de recourir aux services de Madame Chantal MAISONY, ancienne Directrice générale des services de la Chapelle en Serval qui a accepté de retravailler pour Gouvieux à mi-temps comme chargée de mission, d'où la création de l'emploi de vacataire à mi-temps.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte la proposition de création d'emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe,
- décide de créer un emploi de vacataire, pour des missions ponctuelles de suivi de certains dossiers spécifiques, en assistance du Directeur Général des Services,
- autorise le Maire à recruter sur ce poste de vacataire, pour une durée de 75 h/mois à compter du 21 mars 2022,
- fixe pour le contrat de vacataire, la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant de 24,88 € brut ;
- modifie le tableau des emplois comme suit :

Service technique					
Emploi	Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée Hebdomadaire
Agent d'entretien des espaces verts	Adjoint technique	C	10	11	Temps complet

EMPLOI	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée Mensuelle
Vacataire	1	2	75 heures

#### 15- MANDAT AU CENTRE DE GESTION EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

**Monsieur MARCHAND**, rapporteur, expose qu'il s'agit d'une évolution législative en lien avec le décret d'application 2011-1474 du 8 novembre 2011, qui demande à la commune de fournir au bénéfice des agents une garantie « mutuelle santé » et une garantie « prévoyance maintien de salaire » avec une participation obligatoire de la commune. Il explique que ce dispositif, qui implique différentes modalités, est complexe à mettre en place et que Gouvieux n'a pas l'envergure pour se lancer seul dans ce type de démarches. Il indique que le Centre de gestion de l'Oise va lancer une procédure pour le compte des communes qui se manifestent en mutualisant ainsi les démarches.

En fonction du prix et des décrets qui doivent sortir pour fixer la participation basique minimale de la commune, le conseil se décidera. Il précise que cette participation aura un coût supplémentaire sur le plan budgétaire. Il propose donc aux élus de donner mandat au Centre de gestion de l'Oise au lancement des deux appels publics à concurrence pour les opérations « risque prévoyance » et « risque santé ».

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, prend acte des nouvelles dispositions en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux qui entreront en vigueur en 2025 et 2026, et de donner mandat au CDG60 pour le lancement de deux appels publics à concurrence visant à conclure :

- Une convention de participation et son contrat collectif d'assurance pour le risque prévoyance auprès d'un organisme d'assurance,
- Ainsi qu'une convention de participation et son contrat collectif d'assurance pour le risque santé auprès d'un organisme d'assurance.

Monsieur MARCHAND indique qu'un conseil se tiendra probablement au mois de mai pour statuer sur le site « Vital Valley » et un autre en juin.

Monsieur le Maire clôt le Conseil municipal.

Séance levée à **22h25**.